



**PAR COURRIEL**

Montréal, le 20 février 2023

**Objet : Votre demande d'accès à l'information  
N/D 032 142 000 / 2022-2023-071D**

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 23 janvier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« Obtenir copie de tout document que détient la SAQ et me permettant de voir les statistiques / données me permettant de voir les informations suivantes (ci-dessous) pour chacune des années suivantes 2015 à 2023 (ventiler par année);

1. Les effectifs à la SAQ par année par catégorie cadres/employés de la SAQ;
2. Tout document et ou statistique/donnée que détient la SAQ me permettant de voir les raisons pour lesquelles des employés de la SAQ ont quitté leur emploi au sein de la SAQ, par catégorie exemple" Retraite, maladie, congé de maternité ou paternité, trouver un nouvel emploi ailleurs qu'à la SAQ etc ;
3. Statistiques sur le nombre d'employés suspendus/congédiés (nombre de jours de suspension avec ou sans salaire) ainsi que les motifs des (suspensions et congédiements) ».

En réponse à votre première question, nous vous communiquons ci-après un tableau qui présente le nombre d'employés de la SAQ en distinguant les cadres des employés qui ne sont pas cadres. Comme le nombre d'employés fluctue constamment, les données qui vous sont communiquées sont celles disponibles à la fin de l'année financière pour chacune des années visées.

Année financière	Cadres	Employés (excluant les cadres)	Total
2015-2016	624	6 913	7 537
2016-2017	570	6 463	7 033
2017-2018	542	6 342	6 884
2018-2019	545	6 478	7 023
2019-2020	549	6 533	7 082
2020-2021	559	6 579	7 138
2021-2022	562	6 912	7 474
2022-2023 <sup>1</sup>	599	6 584	7 183

<sup>1</sup>-au 28 janvier 2023

... /2

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 5713  
daniel.collette@saq.qc.ca

En réponse à votre seconde question, nous vous communiquons un tableau qui présente les données disponibles sur les motifs des employés qui ont quitté la SAQ. Nous tenons à préciser que ce tableau ne comprend pas de donnée sur les employées qui s'absentent pour maladie, un congé de maternité ou de paternité puisque ces derniers ne quittent pas la SAQ.

Année financière	Motifs de départ				
	Congédiements	Décès	Retraites	Départs volontaires	Autres motifs <sup>1</sup>
2015-2016	31	8	170	643	146
2016-2017	41	9	167	700	251
2017-2018	34	10	171	832	198
2018-2019	21	7	132	981	161
2019-2020	32	4	150	1 059	669 <sup>2</sup>
2020-2021	29	8	140	1 056	1 649
2021-2022	28	10	169	1 641	1 502
2022-2023 <sup>3</sup>	39	4	151	1 636	1 513

1-Notamment pour fins de contrats temporaires, saisonniers ou postes abolis.

2-Une catégorie d'emplois saisonniers a été créée dans la convention collective des employés des magasins

3-jusqu'au 28 janvier 2023

Enfin, en réponse à votre troisième question, nous vous communiquons ci-après un tableau qui expose le nombre de jours de suspension et le nombre d'employés visés par une telle mesure. Par ailleurs, considérant que les motifs disciplinaires qui peuvent amener une suspension sont variés et que nous n'avons pas à procéder à une analyse ou une comparaison de renseignements, nous ne pouvons vous transmettre les motifs de suspension en vertu de 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi)* que nous joignons en annexe.

Année financière	Nombre d'employés	Nombre de journées de suspension
2015-2016	248	1 270
2016-2017	27	659
2017-2018	24	910
2018-2019	48	684
2019-2020	57	834
2020-2021	45	762
2021-2022	42	433
2022-2023 <sup>1</sup>	51	555

1- Jusqu'au 28 janvier 2023

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable adjoint à l'information

[REDACTED]

Me Daniel Collette

P.J.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 5713  
daniel.collette@saq.qc.ca

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télec : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196  
Télec : (514) 844-6170

**Courriel de la Commission :** [cai.communications@cai.gouv.qc.ca](mailto:cai.communications@cai.gouv.qc.ca)

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considéré comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).